

CRESS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
21 place de la République
21000 DIJON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'administration de l'association CRESS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRESS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Votre association comptabilise des subventions et des fonds dédiés, telles que détaillés dans la note « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2. Votre association constitue des provisions pour charges, telles que détaillées dans le tableau « Etat des Provisions » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés que les informations les plus récentes à la date d'arrêté des comptes confortaient l'évaluation globale des risques de sorties de ressources futures auxquelles votre association pourrait avoir à faire face, telles que traduites dans le montant des provisions comptabilisées au 31 décembre 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

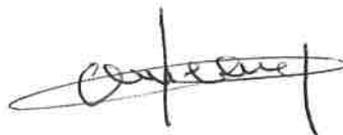
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 29 mai 2019

SAS CABINET COUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Coureau', written over a horizontal line.

Jean-Pierre COUREAU

BILAN ET RESULTAT ASSOCIATION

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	17 359,08	13 181,30	4 177,78	1,71	7 377,78	1,68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	47 363,20	30 445,11	16 918,09	6,91	21 838,58	4,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres titres immobilisés	145,65		145,65	0,06	115,25	0,03
Autres immobilisations financières	5 613,15		5 613,15	2,29	11 331,05	2,59
TOTAL (I)	70 481,08	43 626,41	26 854,67	10,97	40 662,66	9,28
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	18 073,66		18 073,66	7,38	27 418,67	6,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					1 459,79	0,33
. Autres	147 883,56		147 883,56	60,39	260 666,04	59,47
Disponibilités	46 505,04		46 505,04	18,99	102 882,90	23,47
Charges constatées d'avance	5 573,60		5 573,60	2,28	5 198,68	1,19
TOTAL (II)	218 035,86		218 035,86	89,03	397 626,08	90,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	288 516,94	43 626,41	244 890,53	100,00	438 288,74	100,00

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	239 699,92	97,88	239 699,92	54,69
Report à nouveau	-70 240,66	-28,67	-22 246,30	-5,07
Résultat de l'exercice	-44 989,69	-18,36	-47 994,36	-10,94
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 312,33	1,35	3 812,33	0,87
TOTAL (I)	127 781,90	62,18	173 271,59	39,53
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)	31 057,25	12,68	50 551,19	11,53
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	12 000,00	4,90		
TOTAL (III)	12 000,00	4,90		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	819,70	0,33	11 319,67	2,68
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			800,91	0,18
Fournisseurs et comptes rattachés	33 436,36	13,65	128 144,48	29,24
Autres	39 795,32	16,25	74 200,90	16,93
TOTAL (IV)	74 051,38	30,24	214 465,96	48,83
TOTAL PASSIF	244 890,53	100,00	438 288,74	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Prestations de services	8 126,18		8 126,18	100,00	38 482,52	100,00	-30 356	-78,87	
Montants nets produits d'expl.	8 126,18		8 126,18	100,00	38 482,52	100,00	-30 356	-78,87	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Subventions d'exploitation			427 900,00	N/S	641 939,47	N/S	-214 039	-33,33	
Cotisations			57 425,00	706,68	60 607,50	157,49	-3 182	-5,24	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					24 523,60	63,73	-24 523	-100,00	
Autres produits			4,75	0,05	5 135,55	13,34	-5 131	-99,91	
Reprise sur provisions, dépréciations			19 493,94	239,88			19 493	N/S	
Transfert de charges			86 559,28	N/S	118 503,91	307,94	-31 944	-26,95	
Sous-total des autres produits d'exploitation			591 382,97	N/S	850 710,03	N/S	-259 328	-30,47	
Total des produits d'exploitation (I)			599 509,15	N/S	889 192,55	N/S	-289 683	-32,57	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés			47,38	0,58	599,31	1,56	-552	-92,14	
Total des produits financiers (III)			47,38	0,58	599,31	1,56	-552	-92,14	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			31 035,77	381,92	6 125,88	15,92	24 910	406,69	
Sur opérations en capital			500,00	6,15	500,00	1,30		0,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges					2 882,11	7,48	-2 882	-100,00	
Total des produits exceptionnels (IV)			31 535,77	388,08	9 507,99	24,71	22 028	231,70	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			631 092,30	N/S	899 299,85	N/S	-268 207	-29,81	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-44 989,69	553,63	-47 994,36	-124,71	3 005	6,26	
TOTAL GENERAL			676 081,99	N/S	947 294,21	N/S	-271 213	-28,62	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			32 578,16	400,91	172 502,15	448,27	-139 924	-81,10	
Services extérieurs			91 901,23	N/S	153 461,33	398,79	-61 560	-40,10	
Autres services extérieurs			67 314,75	826,38	67 941,45	176,55	-627	-0,91	
Impôts, taxes et versements assimilés			7 997,06	98,41	25 927,76	67,37	-17 930	-69,15	
Salaires et traitements			324 081,38	N/S	367 161,95	954,11	-43 080	-11,72	
Charges sociales			100 375,28	N/S	142 169,59	368,44	-41 794	-29,39	
Autres charges de personnel					4 032,00	10,48	-4 032	-100,00	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			8 120,49	99,93	7 273,93	18,90	847	11,65	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			12 000,00	147,67			12 000	N/S	
Autres charges			3,96	0,04	0,51	0,00	3	N/S	
Total des charges d'exploitation (I)			644 372,31	N/S	940 470,67	N/S	-296 098		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Total des charges financières (III)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion			31 709,68	390,22	6 823,54	17,73	24 886	364,74	
Total des charges exceptionnelles (IV)			31 709,68	390,22	6 823,54	17,73	24 886	364,74	

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	676 081,99	947 294,21	-271 213	-28,62
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	676 081,99	947 294,21	-271 213	-28,62
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXES

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 244 890,53 E.

Le résultat net comptable est une perte de 44 989,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 70 481 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 359			17 359
Immobilisations corporelles	47 363			47 363
Immobilisations financières	11 446	1 369	7 026	5 759
TOTAL	76 169	1 369	7 026	70 481

Amortissements et provisions d'actif = 43 626 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 981	3 200		13 181
Immobilisations corporelles	25 525	4 920		30 445
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	35 506	8 120		43 626

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaire	17 359	13 181	4 178	de 1 à 5 ans
Instal.agence.divers	22 281	12 147	10 134	de 3 à 10 ans
Mat.bureau & informa	25 082	18 298	6 784	de 2 à 10 ans
TOTAL	64 722	43 626	21 096	

Etat des créances = 177 144 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 613		5 613
Actif circulant & charges d'avance	171 531	171 531	
TOTAL	177 144	171 531	5 613

Produits à recevoir par postes du bilan = 29 073 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	29 073
Disponibilités	
TOTAL	29 073

Charges constatées d'avance = 5 574 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 31 057 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	50 551		19 494		31 057
TOTAL	50 551		19 494		31 057

Etat des dettes = 74 051 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	95	95		
Dettes financières diverses	725	725		
Fournisseurs	33 436	33 436		
Dettes fiscales & sociales	39 795	39 795		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	74 051	74 051		

Charges à payer par postes du bilan = 51 112 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	95
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	22 016
Dettes fiscales & sociales	29 001
Autres dettes	
TOTAL	51 112

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des Fonds Associatifs =

	Montant début d'exercice	Affectation résultat et retraitements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fond associatif	239 700				239 700
Réserves	0				0
Fond réserve pérennisation	0				0
Résultat de l'exercice	-47 994	47 994	-44 990		-44 990
Report à nouveau	-22 246	-47 994			-70 241
Subvention investissement	3 812			500.00	3 312
TOTAL	173 271	0	-44 990	500.00	127 781

Tableau de suivi des fonds dédiés =

	Montant début d'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Montant fin d'exercice
Fond dédiés sur sub.	0			12 000	12 000
Fonds dédiés CRB/OBS.	0				0
Fonds dédiés CDC/OBS.	0				0
TOTAL	0	0		12 000	12 000

Note sur les engagements à réaliser sur subventions pour 12 000 EUROS

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Au titre de l'exercice il a été constaté la somme de 12 000.00€ qui n'a pas été engagée à la date de clôture des comptes.

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCERE
Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Traitement comptable des subventions

Les subventions perçues par la CRESS apparaissent au compte de résultat dans les comptes de produits de la classe 74 "Subventions d'exploitation". Celles-ci sont affectées en fonction des financeurs et des opérations menées.

Les produits sont rattachés à l'exercice d'utilisation de la subvention. Par principe les subventions sont comptabilisées dans l'exercice à réception des conventions. Dans certains cas et lorsque la subvention signée n'est pas totalement débloquée à la date de clôture de l'exercice comptable, le solde restant à percevoir est constaté en écriture d'inventaire par l'intermédiaire du compte 468700 "Divers produits à recevoir". A l'inverse, lorsqu'une subvention est versée et que les éléments de charges n'ont pas été engagés sur l'exercice, celle-ci est neutralisée par l'utilisation de comptes 194000 "Fonds dédiés".

Honoraires du commissaire aux comptes

Mission légale sur les comptes annuels 2018 : 3 600 euros.

Autres missions : 0 euros

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	6	0

L'année 2018 a été riche en mouvements d'effectifs. Le nombre moyen de salariés est passé de 10.2 l'an passé à 5.8 sur l'exercice écoulé. Au 1^{er} janvier 2018 il y avait 9 salariés et à la clôture de l'exercice le 31/12/2018 il n'y avait plus que 4 salariés.

Rappel sur la méthode comptable – Indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué tous les ans à la date de clôture. Le calcul est fait pour chaque salarié (présent au moment du calcul), en fonction de son âge, de son ancienneté et de sa rémunération. L'I.F.C. est ainsi faite sur la base de l'indemnité de départ prévue dans la convention collective qui dans notre cas correspond à l'indemnité légale. Les résultats obtenus sont minorés d'un coefficient de 30% correspondant à la mortalité et au turn-over.

Les indemnités calculées au 31/12/2018 sont de 31 057.25€.

Autres informations complémentaires

Produits et charges exceptionnels :

L'année écoulée a vu de nombreux événements particuliers se dérouler, ceux-ci ont été constatés en comptabilité au résultat exceptionnel pour :

Charges exceptionnelles : 31 709.68 euros

- pénalités et amendes : 16.00
- ajustements comptes de tiers : 3 913.95
- solde subventions à recevoir n-1 non perçues : 27 779.73

Produits exceptionnels : 31 535.77 euros

- ajustements comptes de tiers : 1 800.61
- subvention 2017 perçue non provisionnée n-1 : 29 235.16
- quote-part subvention investissement résultat : 500.00

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 29 073 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers pdts a recevo(468700)	29 073
TOTAL	29 073

Charges constatées d'avance = 5 574 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	5 574
TOTAL	5 574

Charges à payer = 51 112 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus a pa(518600)	95
TOTAL	95

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fis non parven(408100)	22 016
TOTAL	22 016

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov cp(428200)	11 439
Person autr charg a(428600)	1 663
Ch.soc.dette cong.a(438200)	4 809
Org.soc.autr.charg a(438600)	6 599
Ch.fisc.dette cong.a(448200)	217
Etat charges a payer(448600)	4 273
TOTAL	29 001

CERTIFIÉ RÉGULIER et SINCÈRE

Le Commissaire aux comptes